

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC476

présenté par
M. Bloche, rapporteur

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« handicapés »

les mots :

« personnes handicapées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.